



Visa de transit

Documents requis:

- Un formulaire de demande dûment complété en allemand, français, italien ou anglais; en ligne à la machine à écrire ou en caractères d'imprimerie avec un stylo bleu ou noir; et signé personnellement par le demandeur (pour les mineurs, la signature des deux parents est requise).
- Passeport signé, délivré au cours des dix années précédentes, valable au moins trois mois après le séjour prévu dans les États Schengen et contenant au moins deux pages vierges.
- Une copie du passeport du demandeur: les premières pages, la dernière page et toutes les pages sur lesquelles figurent les visas obtenus précédemment.
- Une photo d'identité récente conforme aux directives de l'OACI.
- Une autorisation d'entrée en cours de validité, telle qu'un visa pour le pays de la prochaine destination ou de la destination finale.
- Preuve des dispositions prises pour la poursuite du voyage, telle qu'une copie du billet pour la destination suivante ou une réservation, ainsi qu'une explication plausible de l'itinéraire.
- R ressortissants non libanais résidant au Liban:
 - permis de séjour valable au moins trois (3) mois après la date prévue de retour au Liban ;
 - permis de travail valable au moins trois (3) mois après la date de retour prévue, le cas échéant.
- Les frais de demande de visa sont payables en dollars américains (en espèces et au montant exact), selon le taux de change en vigueur (voir <https://www.eda.admin.ch/countries/lebanon/fr/home/visa/entry-ch/transit/fees-transit.html>) et ne sont pas remboursables.

Beyrouth, 6/2024